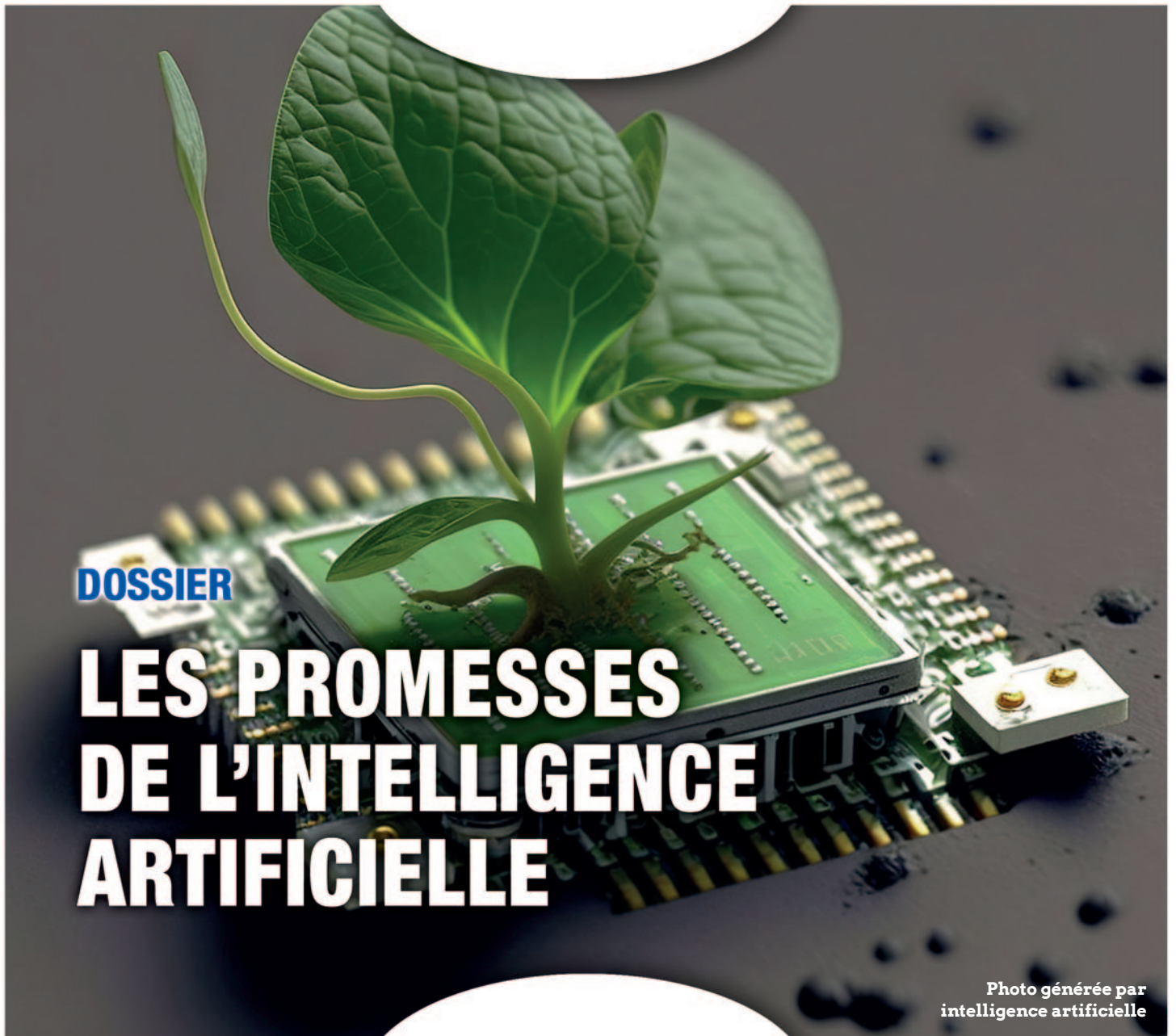


LA REVUE

# agriDées

RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER



**DOSSIER**

## LES PROMESSES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Photo générée par  
intelligence artificielle

### **FILIÈRES**

La restructuration  
de la filière viticole

### **RECHERCHE**

Reconnaître les  
paysans-chercheurs

### **DROIT**

Le statut de l'exploitant  
agricole questionné

# Jules Verne en aurait rêvé...



Charles MEAUDRE  
Président d'Agridéas

“

Pour affronter  
les défis à venir

”

Dans les années 80, l'Inra et le Cemagref expérimentaient un robot cueilleur de pommes. Quelques années plus tard, le champion du monde des échecs, Garry Kasparov, se mesurait à *Deep Blue*, le modèle informatique conçu par des ingénieurs d'IBM. Aujourd'hui, ChatGPT, le « robot conversationnel », fait quasiment partie de la maison.

Les chefs d'entreprises agricoles figurent parmi les professionnels les plus connectés de leur génération, depuis longtemps familiers des ordinateurs, smartphones, GPS embarqués, drones, imageries satellites et autres outils d'aide à la décision. Comme les autres secteurs économiques, l'agriculture connaît sa révolution numérique, cap sur l'agriculture 4.0. La robotique, déjà bien installée dans nos élevages pour assurer l'alimentation ou la traite des vaches, arrive aujourd'hui à grand pas dans les parcelles pour semer, désherber, et bientôt récolter, et le tracteur autonome, lui, n'attend plus que le feu passe au vert pour démarrer.

Dans un monde ouvert et concurrentiel où la compétitivité est le premier critère de performance et de résilience des entreprises, l'agriculture intelligente - *smart farming* - basée sur l'intelligence artificielle (IA), est un atout primordial, voire indispensable, pour affronter les défis présents et à venir, tandis que le marché de l'IA en agriculture affiche une courbe de croissance exponentielle.

Pallier la pénurie de main-d'œuvre et soulager l'agriculteur dans l'exécution de tâches répétitives, anticiper les risques sanitaires ou climatiques, optimiser l'emploi des outils de production ou de gestion, contribuer à la sécurité et à la qualité des récoltes. L'IA peut permettre de créer plus de valeur tout en réduisant les coûts et l'empreinte carbone, et conduire ainsi à un usage encore plus durable des ressources et des moyens.

## De nouveaux outils grâce à l'intelligence artificielle

Cependant, cette technologie présente des limites, en particulier en termes de confiance des utilisateurs. La collecte simultanée d'une grande quantité de données, leur interprétation et l'élaboration d'une décision ou d'une prédiction, dans l'environnement complexe et changeant propre au monde du vivant, l'adaptation des modèles par « auto-apprentissage » - *machine learning* et *deep learning* - peuvent susciter des interrogations légitimes quant à la précision et la fiabilité du système. Sans parler des aspects de sécurité et confidentialité, sources potentielles de réticences, le syndrome « *Big Brother* ».

C'est pourquoi, Agridéas, fidèle à sa vocation historique de porter le progrès en agriculture, regarde avec intérêt et vigilance ces nouveaux outils générés par l'IA, pour faire en sorte que les chefs d'entreprise agricole soient réellement les acteurs de leur avenir et non pas des figurants qui se laisseraient dominer par une technologie dont ils seraient dépendants. C'est une question de souveraineté, un enjeu géostratégique. ▶



# Sommaire

## ÉDITORIAL

3 Jules Verne en aurait rêvé...

## POLITIQUES PUBLIQUES

5 Déclaration de politique générale : de la continuité pour une agriculture en bas régime

## INVESTISSEMENT

7 Accompagner des projets ambitieux et porteurs de sens pour l'industrie agri-agroalimentaire

## FILIÈRES

9 La douloureuse marche vers la restructuration de la filière viticole

## DOSSIER p. 12 à 25

### Les promesses de l'intelligence artificielle

14 Intelligence artificielle générative : comment les États-Unis préparent la révolution des usages

19 « IA : notre ambition pour la France »

20 L'IA et l'agriculture peuvent-elles répondre à l'urgence climatique ?

22 L'intelligence artificielle, un outil décisif pour l'agriculture de demain

24 Le spatial, terreau des innovations agricoles de demain

## DROIT

26 Agridroit : une plateforme et aujourd'hui un ouvrage !

28 Le statut de l'exploitant agricole : zones de perturbations ?

30 Le droit de l'environnement banalise l'agriculture

## ENTREPRISE

35 Un méthaniseur devenu outil territorial de traitement de biodéchets

## INNOVATIONS

36 Reconnaître les Paysans-Chercheurs

## ENVIRONNEMENT

40 Carbioz, plateforme d'achat de crédits carbone agricoles

INVESTISSEMENT



# Accompagner des projets ambitieux et porteurs de sens pour l'industrie agri-agroalimentaire

Depuis plus de 60 ans, Unigrains se positionne comme l'investisseur de référence des entreprises de l'agroalimentaire. À travers son approche partenariale fondée sur l'expertise sectorielle et l'accompagnement sur mesure, Unigrains soutient des projets de développement porteurs de sens et d'ambition. Maxime Vandoni, Directeur général délégué d'Unigrains, revient sur l'histoire, les spécificités et la stratégie de cet acteur unique au service de la filière agri-agroalimentaire française.

**La Revue Agridées : Unigrains n'est pas une société d'investissement comme les autres. Pouvez-vous préciser son origine et ses spécificités ?**

**Maxime Vandoni :** Unigrains est l'héritage de céréaliers français visionnaires animés par la volonté d'investir pour valoriser les productions agricoles et renforcer le lien essentiel entre agriculture et agroalimentaire. Dès 1963, les céréaliers-fondateurs avaient compris la force de réunir, au sein de sa gouvernance et autour de l'AGPB et l'AGPM, toutes les parties prenantes de l'écosystème, qu'il s'agisse de grandes banques françaises, du monde coopératif agricole, du négoce ou encore de l'industrie. Depuis plus de 60 ans, cette diversité de perspectives et cet engagement collectif guident ses actions au service de sa filière.

Maxime VANDONI  
Directeur général délégué d'Unigrains



C'est grâce à son histoire et à ses racines agricoles qu'Unigrains se distingue aujourd'hui par sa spécialisation sectorielle, son modèle unique d'investisseur sur fonds propres et son approche partenariale active. Ses valeurs fondatrices - profondément humaines - d'engagement, d'éthique et d'intégrité continuent de façonner l'accompagnement apporté aux entreprises partenaires.

**La Revue Agridées : Dans quels types d'entreprises et dans quels secteurs Unigrains choisit-elle d'investir et à quel niveau ?**

**M. V. :** Unigrains accompagne le développement à long terme des entreprises de l'agroalimentaire de toutes tailles avec plus de 1 000 entreprises soutenues en France depuis sa création. Aujourd'hui Unigrains compte 80 entreprises partenaires couvrant tous les maillons de la chaîne de valeur : l'amont (protection des plantes, →

7



→ machinisme agricole, semences), la première transformation (collecte et stockage, malt-amidon-sucre, viandes, fruits et légumes), la deuxième transformation (boulangerie, boissons, traiteur) et la distribution. Unigrains investit également dans des secteurs connexes tels que le transport, l'emballage et les équipements, essentiels à la structuration de filières performantes.

PME, ETI ou coopérative agricole : l'important est d'identifier des projets de développement porteurs de sens et d'ambition, qu'il s'agisse de croissance organique, de croissance externe, d'internationalisation, d'innovation ou encore de performance opérationnelle.

#### **La Revue Agridées : Comment se décline la stratégie d'investissement d'Unigrains ?**

**M. V. :** Unigrains investit chaque année entre 150 et 200 millions d'euros à travers 10 à 20 opérations. Ses interventions visent à renforcer les fonds propres et à accompagner la recombinaison actionnariale des entreprises. Avec des tickets unitaires compris entre 3 et 40 millions d'euros en moyenne, en fonds propres ou quasi-fonds propres, Unigrains propose des solutions sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques de chaque entreprise et de chaque projet. Sa stratégie repose sur une approche partenariale, en étroite collaboration avec les entrepreneurs et les équipes de management, basée sur la confiance et le partage d'une vision commune stratégique et ambitieuse. Cette approche lui permet d'envisager un accompagnement de 5 à 7 ans, avec la possibilité de réinvestir pour financer de nouveaux projets de développement par la suite.

#### **La Revue Agridées : Quels sont les critères qui influent sur la décision d'Unigrains d'investir ou pas dans une entreprise ?**

**M. V. :** Unigrains analyse en profondeur toutes les métriques économiques et financières de chaque opportunité d'investissement. Cependant, ce qui fait véritablement la différence dans l'appréciation d'un dossier, c'est la qualité des entrepreneurs et des équipes de direction qui portent le projet. Une importance toute particulière est accordée à leur engagement, à leurs valeurs, et à l'alignement avec Unigrains autour d'une vision stratégique commune. Le potentiel du secteur d'activité et la dynamique des marchés sous-jacents sont également évalués grâce à l'implication de la Direction des Études Économiques et Stratégiques, ainsi que les enjeux extra-financiers via l'équipe RSE. L'analyse d'Unigrains est donc holistique, rigoureuse et centrée sur l'humain. L'expertise agri-agroalimentaire d'Unigrains lui permet d'évaluer rapidement la compatibilité d'un projet avec la stratégie d'investissement, et d'être un partenaire agile et réactif.

Enfin, si la performance attendue est un élément important, la contribution plus globale d'Unigrains à la filière agri-agroalimentaire est également considérée.

#### **La Revue Agridées : Unigrains a-t-elle l'opportunité d'investir dans des entreprises étrangères. Par quel moyen ?**

**M. V. :** La France est au cœur de notre action et restera toujours très majoritaire dans nos investissements. Toutefois, dans un contexte de marchés de plus en plus internationaux, Unigrains se doit de renforcer son dispositif et sa présence en Europe et tout particulièrement en Europe du Sud.

De par leur grande proximité géographique et culturelle, l'Italie et l'Espagne offrent de nombreuses opportunités pour le développement de nos entreprises partenaires françaises et vice-versa. Nos filiales Unigrains Italia et Unigrains Iberia nous apportent une expertise complémentaire sur ces marchés agri-agroalimentaires dynamiques.

Ces filiales, financées exclusivement par nos fonds propres, fonctionnent selon le même modèle qu'Unigrains, nous permettant de soutenir des entreprises italiennes et espagnoles porteuses de sens pour Unigrains et qui partagent nos valeurs et notre vision des transitions agri-agroalimentaires. Ce positionnement en tant qu'investisseur-partenaire de référence en Europe du Sud crée de la valeur pour tout notre écosystème.

#### **La Revue Agridées : Au-delà des investissements, comment est-ce qu'Unigrains accompagne ses entreprises partenaires dans leurs orientations ?**

**M. V. :** L'équipe d'investissement, composée d'une quinzaine de professionnels, s'implique activement au sein de la gouvernance des entreprises partenaires, veillant à la bonne exécution des projets stratégiques. À travers sa démarche Valeur Ajoutée, Unigrains offre un large éventail d'expertises au service de ses partenaires : performance opérationnelle, business développement, innovation, gouvernance, RSE... et réunit régulièrement l'ensemble des décideurs autour de thématiques d'avenir via son Club Dirigeants - Les Rencontres d'Unigrains. La Direction des Études Économiques et Stratégique fournit des analyses sur les tendances du marché, les évolutions sectorielles et les perspectives économiques permettant aux entreprises d'anticiper au mieux les défis de demain. Enfin, grâce à ses filiales Messis Finance et AuxinéA, Unigrains propose des conseils spécialisés en fusions & acquisitions, en structuration financière, en planification financière et dans l'optimisation des processus. ▶

Propos recueillis par Isabelle Delourme



# Agridroit : une plateforme et aujourd'hui un ouvrage !

Pour un accès rapide sur les thèmes de l'entreprise agricole, l'espace rural et du marché agricole et agroalimentaire, les fiches juridiques de la plateforme Agridroit sont désormais regroupées dans le nouvel ouvrage « *Agriculture et Forêt* ».

Les praticiens le vivent dans l'exercice de leur métier, les acteurs économiques le constatent dans la conduite de leur activité : le droit applicable aux entreprises et sur nos territoires est toujours plus foisonnant et complexe.

Cette situation contraint les professionnels du droit et du chiffre à se spécialiser et à travailler de concert, parfois en réseau.

Pour les aider à répondre toujours mieux aux attentes de leurs clients des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, praticiens et universitaires ont imaginé, en partenariat avec LexisNexis France, une solution documentaire regroupant, sur une seule et même plateforme numérique, les ressources juridiques, sociales et fiscales qui leur étaient nécessaires.

Ces ressources ont trait au droit de l'entreprise agricole, de l'espace rural, de l'environnement et du marché agricole.

En effet, les agriculteurs et agricultrices sont devenus de véritables chefs d'entreprise agricole dont l'activité ne consiste plus seulement à produire, dans le respect de l'environnement et du voisinage, mais également à valoriser leur production sur un marché.

Les ressources doivent également prendre en compte l'éventail des diversifications pratiquées par les agriculteurs sans oublier leurs conséquences sociales et fiscales : citons sans être exhaustif le tourisme ou la transformation à la ferme, la production d'énergie renouvelable, les prestations de service pour les collectivités, la fourniture de services environnementaux, la plantation forestière...

## Des fiches pratiques utiles à tous

La plateforme s'adresse également aux organisations professionnelles agricoles, qui défendent les agriculteurs ou les accompagnent dans leur développement, ainsi qu'aux administrations centrales ou territoriales qui souhaitent rapidement connaître les décisions judiciaires et la doctrine qui les commente.

Les enseignants et leurs étudiants qui souhaitent se spécialiser en droit rural ou forestier sont aussi intéressés par la plateforme Agridroit. Elle est en effet un formidable outil pédagogique pour se perfectionner mais également pour enseigner.

Outre la profondeur de son fonds documentaire, issu des ressources LexisNexis, Agridroit offre de nouveaux types de contenus : de l'information brute ou synthétique avec son « fil info 7 jours sur 7 » en continu mais également des analyses juridiques poussées, rédigées par une équipe éditoriale composée d'une vingtaine de spécialistes, universitaires et praticiens.

Le Quinzomadaire adressé deux fois par mois aux abonnés d'Agridroit rassemble les informations les plus marquantes de la quinzaine.

Parmi les contenus originaux de la plateforme, les fiches juridiques sont au cœur de l'écosystème documentaire d'Agridroit. Mises à jour au fil de l'eau, elles permettent différents niveaux de lecture avec les rubriques « Essentiel », « Pour aller plus loin » et « Bibliographie ».

Afin de donner encore plus de résonance aux atouts d'Agridroit pour les ruralistes, le GIE Agridroit (1) et LexisNexis ont décidé de regrouper l'ensemble de ces fiches dans un seul et même ouvrage de plus de 2 000 pages intitulé « *Agriculture et Forêt* ». Préfacé par le sociologue François Purseigle, Professeur des Universités à l'AgroToulouse, que l'on ne présente plus, ce ne sont pas moins de 25 auteurs, tous spécialistes reconnus dans leur matière, qui ont contribué à la rédaction de ces fiches sous la direction scientifique des Professeurs Hubert Bosse-Platière et Benoît Grimonprez, dont l'expertise est unanimement reconnue.

L'ouvrage « *Agriculture et Forêt* » est disponible à la vente en ligne et en librairie. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans le renforcement des contenus déclinés par Agridroit, en partenariat avec LexisNexis, dans le but de satisfaire toujours davantage les usagers de la plateforme. ▶

Jean-Baptiste Millard  
Président du GIE Agridroit

### Note

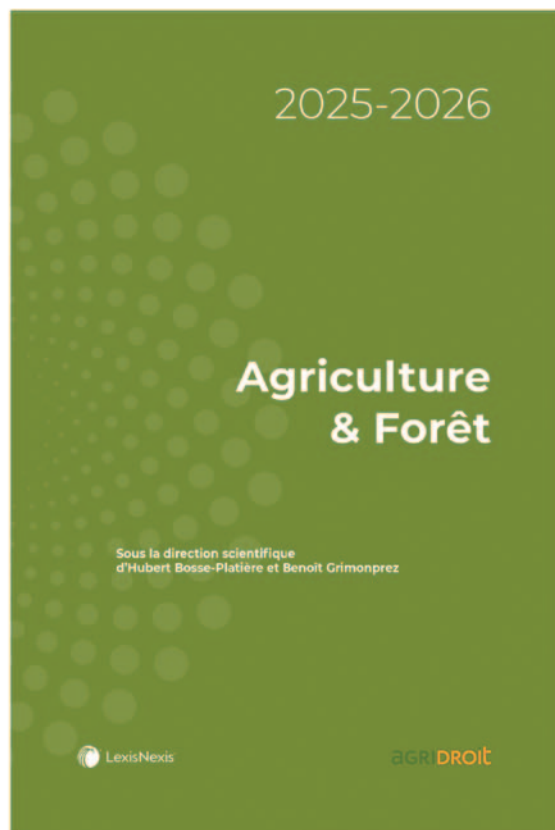
(1) Le groupement d'intérêt économique Agridroit est composé de cinq membres que sont la Fédération des Centres de gestion agréés agricoles (FCGAA), l'Union nationale des experts comptables agricoles (UNECA), le think tank Agridées, l'association de notaires ruraux Agrinot et l'association d'avocats agricoles Avocagri.

# Guide Agriculture & Forêt

Tout le droit de l'entreprise agricole, de l'espace rural, de l'environnement et du marché agricole.

Le droit des agriculteurs et des sylviculteurs, parce qu'il est le droit d'activités professionnelles (agricole et sylvicole) déployées dans un espace et un environnement (rural) s'intégrant dans un marché (agro-alimentaire), est un droit transversal et total, un droit public et privé, national et européen, global et local. Les questions de société le traversent de part en part : production alimentaire, santé publique, protection de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, aménagement du territoire... Cet ouvrage est composé de fiches articulées en deux parties. L'une, *l'essentiel*, offre une présentation synthétique et didactique de la matière. L'autre, *Pour aller plus loin*, propose, aux lecteurs plus aguerris, d'approfondir leurs connaissances par petites touches, sociologiques, historiques, économiques, jurisprudentielles, prospectives...

Il s'adresse aux agriculteurs et sylviculteurs eux-mêmes, aux étudiants, aux notaires, aux avocats, aux experts-comptables, aux conseillers juridiques, aux experts-fonciers, aux juristes des chambres d'agriculture, aux membres des syndicats et autres organisations professionnelles agricoles, et à tous ceux qui ont une appétence pour le vivant.



AGRIDROIT

LexisNexis

## BON DE COMMANDE



COURRIER LEXIS NEXIS  
Relation Clients  
141 rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15



EMAIL  
relation.client@lexisnexus.fr



Boutique.lexisnexus.fr

**OUI**, je commande le(s) ouvrage(s) suivant(s):

24BROMD061

Titre	Réf.VB	QTÉ	P.U. TTC	TOTAL
Guide Agriculture & Forêt 2025/2026	VB321201	-----	79 €	-----
FRAIS DE PORT				+0,01 €

TVA 5,5%. (tarif susceptible d'être modifié selon la TVA applicable au moment de la facturation)

**TOTAL € TTC**

### COORDONNÉES

VOTRE N° CLIENT LEXISNEXIS

(Si vous le connaissez)

MME  M.

NOM/PRÉNOM

CABINET/SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

E-MAIL

TÉL

### RÈGLEMENT

- JE RÉGLERAI À RÉCEPTION DE LA FACTURE.  
 CI-JOINT MON RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE LEXISNEXIS.

DATE/CACHET ET SIGNATURE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par LexisNexis SA en qualité de responsable de traitement pour la gestion et la prospection commerciale. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de LexisNexis SA à faire de la prospection commerciale. Les données sont conservées selon les termes indiqués dans notre Politique de confidentialité - données personnelles. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression, des données personnelles vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits, vous devez écrire à vosdonnees@lexisnexus.fr ou vous connecter à notre Centre de Confidentialité. - LexisNexis - 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15 - 552 029 431 RCS Paris